



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

131^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 12 - 16.10.2014

Assemblée
Point 3

A/131/3-Inf.1
23 septembre 2014

Note d'orientation pour le débat général sur le thème *Instaurer l'égalité entre hommes et femmes et mettre fin à la violence faite aux femmes*

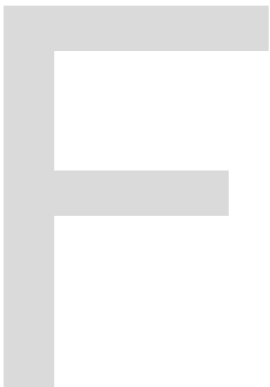
Faire de l'égalité entre les sexes une réalité et mettre fin à la violence envers les femmes sont des préoccupations croissantes dans le monde entier qui concernent toute la société et appellent une action politique rigoureuse.

Les deux questions de société qui feront l'objet du débat général sont d'une grande actualité. Elles sont étroitement liées et méritent d'être traitées de front. On ne peut en effet prétendre instaurer l'égalité des sexes sans mettre fin aux violences faites aux femmes. D'un autre côté, le déséquilibre des rapports de force entre les hommes et les femmes accroît la vulnérabilité des femmes face aux violences.

En 2015, nous nous trouverons d'ailleurs à un tournant historique avec l'examen, de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, 20 ans après leur adoption lors de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Cette feuille de route visionnaire sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes renferme des engagements exhaustifs, y compris dans le domaine des violences faites aux femmes. L'examen (Beijing +20) permettra de mesurer les résultats accomplis et les améliorations concrètes apportées à la vie des femmes et des filles pendant ces vingt ans. Il recensera également les engagements non tenus et les raisons de ces échecs afin de remobiliser la volonté politique nécessaire à la réalisation des objectifs fixés.

De plus, l'égalité hommes-femmes, reconnue comme un facteur de développement durable et un critère de progrès, sera vraisemblablement au cœur des débats autour des prochains objectifs de développement - les Objectifs de développement durable (ODD). On se souviendra que les Objectifs du Millénaire adoptés en 2000 ne fixaient pas d'objectif chiffré à la lutte contre les violences faites aux femmes : le fameux "objectif manquant". Il apparaît aujourd'hui sans ambiguïté que cette lutte est aussi une priorité stratégique pour le développement.

Une femme sur trois est victime de violences sexistes à un moment ou un autre de sa vie. Ces violences s'observent dans tous les pays, sans exception, mais sont encore plus fréquentes dans les pays en proie à des conflits. Elles privent les femmes et les filles de leur dignité, portent atteinte à leurs droits fondamentaux, réduisent leur productivité et les empêchent de réaliser tout leur potentiel. Les violences faites aux femmes ont des conséquences graves en matière de paix et de sécurité, et nuisent au développement économique et à la réduction de la pauvreté.



La législation et les politiques publiques jouent un rôle fondamental dans l'action menée pour atteindre l'égalité des sexes et mettre fin aux différentes formes de violence exercées contre les femmes. Les parlements et les parlementaires sont au cœur de cette action. En tant que législateurs, ils ont la responsabilité de pointer les discriminations et lacunes des lois existantes. L'adoption d'une large panoplie de mesures peut favoriser l'émancipation économique et la participation des femmes dans les instances de décision (publiques ou privées), à commencer par la cellule familiale.

Les parlementaires ont aussi la responsabilité de s'assurer que la législation et les politiques sont en phase avec les normes internationales applicables. Les deux tiers des pays ont adopté des lois contre la violence familiale et contre les agressions sexuelles. Cette action est relativement récente, encore imparfaite, mais des pratiques prometteuses émergent. Certaines des meilleures lois et politiques en la matière seront d'ailleurs récompensées durant la 131^{ème} Assemblée de l'UIP à l'occasion de la cérémonie des Future Policy Awards 2014, organisée conjointement par le World Future Council, l'UIP et ONU Femmes.

Bien sûr, à elles seules, les lois et les politiques ne suffisent pas. Encore faut-il qu'elles soient appliquées et les moyens nécessaires, déployés. Il appartient aux gouvernements mais aussi aux parlements de faire en sorte qu'une loi ou une politique soit suivie d'effet et de faciliter sa mise en œuvre. Les parlementaires peuvent utiliser leur pouvoir de contrôle et leur responsabilité budgétaire en ce sens.

En tant que faiseurs d'opinion, les parlementaires peuvent aussi faire la différence dans la prévention des inégalités et des violences sexistes. Il faut pour cela des politiques et des campagnes de sensibilisation et d'éducation visant à transformer la société – notamment pour faire disparaître certains stéréotypes et schémas sociaux et culturels, et créer un environnement propice à l'égalité des sexes. La prévention repose également sur les initiatives des Etats et des organisations de la société civile : organisation de campagnes médiatiques, de programmes de sensibilisation auprès de publics ciblés; promotion de l'égalité des sexes auprès des jeunes, notamment à travers les programmes scolaires et des campagnes sur médias sociaux; association des hommes et des garçons à ces initiatives pour faire évoluer les comportements et les mentalités; construction d'une masculinité non violente et de relations respectueuses, etc.

Sur ce front, nous avons certes progressé mais beaucoup reste à faire. Bien que nombreuses et variées, les mesures de prévention restent trop souvent ponctuelles et à petite échelle. Il faut maintenant évaluer leur efficacité et identifier les actions les plus prometteuses susceptibles d'être adaptées et mises en œuvre à plus grande échelle, sachant que les avancées restent fragiles et sont menacées par des courants conservateurs qui s'opposent au changement.

Toutes ces questions sont au cœur du travail politique réalisé à l'échelle nationale et locale pour parvenir à l'égalité des sexes et mettre fin aux violences faites aux femmes. Elles seront aussi au cœur des prochains grands rendez-vous mondiaux sur l'égalité des sexes et le développement durable. Le débat général de la 131^{ème} Assemblée sera, pour les parlementaires, l'occasion de confronter leurs points de vue sur ces questions fondamentales, afin de renforcer les actions menées dans leur pays et d'élaborer en commun un message des parlements et de l'UIP à diffuser dans les processus et forums internationaux.

Questions suggérées pour le débat :

- Sur quels types d'inégalités entre les sexes et de violences faites aux femmes devons-nous nous focaliser en priorité dans les prochaines années ?
- Quelles sont les actions prioritaires à mettre en œuvre pour instaurer l'égalité des sexes et mettre fin aux violences faites aux femmes ?
- Comment garantir une application effective et durable des lois et politiques dans ces domaines ?
- Comment les parlementaires, en tant que faiseurs d'opinion, peuvent-ils contribuer à faire évoluer les schémas sociaux et culturels et à corriger les inégalités hommes-femmes ?
- Quels partenariats novateurs peut-on envisager pour instaurer l'égalité des sexes et mettre fin aux violences faites aux femmes ?
- Quelles initiatives et stratégies ont fait leurs preuves ou ont un véritable potentiel transformateur ? Quels sont les obstacles et comment en venir à bout ?